

Transmission d'une liste d'éléments et d'engagements / Programme décennal de dragage de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (3211-02-309)

Cyr Gagnon, Julia <julia.cyragnon@environnement.gouv.qc.ca>

Mer 2020-04-15 16:21

À : Léo Quenneville <leo.quenneville53@gmail.com>; Marc Pelletier <marcp@sympatico.ca>; Marielili Lenoir <Marielili.lenoir@ileauxnoix.qc.ca>

Cc : Michon, Pierre <Pierre.Michon@environnement.gouv.qc.ca>; Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Bonjour,

Dans le cadre de l'étape de la recevabilité de votre étude d'impact du projet en titre, vous trouverez ci-dessous, une liste d'éléments et d'engagements à fournir le plus rapidement possible. Ces éléments sont requis pour que l'étude d'impact soit jugée recevable à cette étape de la procédure. Les demandes font suite à l'analyse de la deuxième série de questions et commentaires concernant l'étude d'impact que nous avons reçu le 12 mars 2020.

Nous avons également besoin d'un engagement quant à la rédaction de votre résumé vulgarisé de l'étude d'impact d'ici le début de la période d'information publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, laquelle pourrait débiter vers la mi-mai 2020. À noter que ces réponses ainsi que le résumé vulgarisé devront nous être déposés en 12 copies papier avec une version électronique.

Ainsi, l'initiateur doit :

1. s'engager à déposer le résumé de l'étude d'impact en 12 copies papier de même qu'une version électronique de son étude d'impact sur l'environnement avant la période d'information publique qui sera tenue par le BAPE;
2. dans les plus brefs délais, répondre aux éléments suivants et déposer ses réponses dans un document distinct (addenda no 3) :

Caractérisation et gestion des sédiments

L'initiateur doit :

- s'engager à compléter la caractérisation des sédiments avant la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE. Tel que mentionné dans la Directive, l'initiateur devra faire approuver par le Ministère son programme de caractérisation des sédiments, comprenant le choix des paramètres, des méthodes d'échantillonnage et des méthodes d'analyse, avant sa réalisation. Ce programme doit être conforme au guide d'échantillonnage des sédiments du Saint-Laurent pour les projets de dragage et de génie maritime;
- considérer l'intérieur du canal 5 comme étant dans la plage B-C, car selon la caractérisation préliminaire, l'échantillon PIN-51 présente une concentration supérieure au critère B pour le benzo (b,j,k) fluoranthène, avec le résultat 1,15 mg/kg. La caractérisation complémentaire pourra notamment permettre de circonscrire la représentativité de cet échantillon ;
- compléter ses réponses aux QC2-4 et QC2-22, en précisant la largeur du périmètre pour le canal à l'intérieur du canal 5;
- préciser, dans sa réponse à la QC2-28, la localisation des conteneurs étanches et filtrants pour les sédiments dans la plage B-C. L'initiateur doit prévoir un terrain avec l'espace suffisant advenant le cas où il y aurait un plus grand volume de sédiments dans la plage B-C qu'initialement prévu ;
- confirmer que les sites de transbordement serviront uniquement à transférer les sédiments de la barge vers les camions étanches et qu'il n'y aura pas de dépôt ou d'amoncellement de sédiments en rive;
- reprendre le tableau QC2-3 en y apportant les précisions suivantes :

- recalculer le total pour la colonne *Surface m²*, car le total ne correspond pas avec l'addition des surfaces en m² ;
- expliquer les volumes en m³ exprimés dans le tableau QC2-3, car les volumes diffèrent de ceux présentés au tableau 4.1. de l'EIE (p.72) et tableau 5 de l'addenda #1 (p.55);
- décrire, pour la colonne *Qualité*, à quelle unité fait référence le total (37 341).
- compléter sa réponse à la QC2 – 20 afin de préciser comment le volume incluant le surdragage a été considéré et fournir un tableau avec les volumes incluant le surdragage;
- mettre à jour sa planification décennale afin de tenir compte de son engagement à la QC2-21, c'est-à-dire de planifier les opérations de dragage et de dépôt selon les classes de qualité des sols;
- reprendre les figures QC2-21A à QC2-21E. Ces figures doivent présenter une légende claire et facilement compréhensible qui permet d'identifier facilement les classes de qualité de sols. Actuellement, il n'y a pas de distinctions entre les classes de sols ≤A et A-B, à l'exception de la figure QC2-21E. La légende présentée aux figures QC2-21A à QC2-21E ne doit pas varier entre les figures.

Milieus humides et hydriques

L'initiateur doit préciser sa réponse à la QC2-8 afin de tenir compte des précisions au tableau QC2-3 et confirmer les superficies de milieux humides et hydriques maximales au sens de l'article 46.0.2 de la LQE (c. Q-2, art. 46.0.6) qui pourraient être affectées dans le cadre du projet. Pour les documents fournis subséquemment dans le cadre de ce projet, l'initiateur doit localiser la ligne des hautes eaux, les rives et les plaines inondables sur les plans, les cartes et documents transmis.

Suivi et surveillance

L'initiateur doit :

- présenter le programme de surveillance et de suivi de l'accumulation de sédiments dans les canaux suite aux travaux de dragage afin de prévoir les prochaines interventions. Ce programme de suivi doit inclure les éléments qui feront l'objet de ce suivi et la méthodologie;
- confirmer qu'il n'y aura pas de dépôt ou d'amoncellement de sédiments en rive et que le nettoyage de la machinerie ne sera pas effectué non plus dans les rives;
- compléter sa réponse à la QC2-16 en précisant comment il va nettoyer après les travaux (autant pour la machinerie que le site). Dans sa réponse à la QC2-16, l'initiateur mentionne seulement le nettoyage des sites de transbordement sans spécifier la machinerie et comment le nettoyage sera effectué.

Je vous prie de recevoir mes meilleures salutations,

Julia Cyr-Gagnon, M.ATDR

Chargée de projet

Direction l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675 René-Lévesque Est, 6ème étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Tél.: (418) 521-3933 poste 4699

Courriel: julia.cyragnon@environnement.gouv.qc.ca

Prenez note que je travaille présentement à distance pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19. Je répondrai à votre courriel dans les meilleurs délais.